

Commune de Lattes

Délibération : Del2018-0265

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT, le dix-huit décembre, le Conseil Municipal de la Commune de LATTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Cyril MEUNIER, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal :

12 décembre 2018.

**OBJET: BUDGET PRIMITIF 2019 : BUDGET
ANNEXE DU THEATRE JACQUES CŒUR**

PRESENTS : M. MEUNIER, M. ANDREU, Mme WYSS, M. CAPEL, Mme PLANCKE, M. BATTIVELLI, Mme MARTIN, M. LOPEZ, Mme MARGUERITTE, M. MODOT, M. GACHET, M. LACOMBE, Mme PACE, Mme BUONO, Mme JIMENEZ, Mme JANNUZZI, M. ACQUAVIVA, M. PASTOR, M. JOUVE, Mme HUETTER, M. CANDELA, Mme MIFSUD, Mme PRIEU, M. BANULS, Mme LOUBATIERES, M. BLIN, Mme LAMARQUE, M. FOURCADE, M. CLAUSIER

EXCUSES : Mme DONADA, M. VAILLE, Mme LECOINTE

ABSENTS : M. MERCKLE

Le projet de Budget Primitif 2019, qui est soumis au Conseil Municipal, s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de **554 500 €** qui se décompose comme suit :

Section d'exploitation	554 500,00 €
TOTAL	554 500,00 €

Les principales dépenses consistent en l'achat de spectacles (175 000 €) et le remboursement de frais de personnel (307 000 €) au budget principal. Le reste concerne l'entretien du bâtiment et les frais de fonctionnement.

L'équilibre du budget est assuré d'une part par les recettes de la billetterie (110 491 €), par les subventions des collectivités partenaires et par la subvention d'équilibre de la Commune (317 209 €).

Le Conseil Municipal après avoir délibéré sur cette affaire:

- Approuve les propositions budgétaires 2019 du Budget Primitif annexe du Théâtre Jacques Cœur.

À l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

FAIT ET DELIBERE A LATTES, les jours, mois et an que dessus.

Cyril MEUNIER,
Maire

